

Synthèses thématiques

6 décembre 2007

Les services aux publics

Le rôle des intercommunalités pour impulser, mettre en œuvre ou coordonner une offre de services de qualité

Petite enfance : page 3

Jeunesse : page 7

Développement culturel : page 9

Transport : page 11

Santé : page 15

Personnes âgées : page 17

Structuration de l'Offre de services : page 21

Ces synthèses ont été rédigées par les journalistes qui ont interviewé les élus et les techniciens territoriaux et dont les articles sont publiés sur le site www.mairieconseils.net

6 Décembre 2007

Ateliers 3 et 10

Synthèse Intercommunalité et Petite enfance

Singularité de la petite enfance

Le petit enfant est, du point de vue des familles comme de l'intérêt public, un bien éminemment précieux. Il est, parfois/souvent, un être ardemment désiré. Si précieux, si désiré que les stratégies familiales s'organisent autour de lui. Mais aussi l'intérêt public local, car « l'absence d'une politique publique pour les petits enfants peut être un obstacle à l'installation de jeunes ménages » observe le PNR de la Brenne.

En même temps ce petit enfant si précieux est un être fragile dont il faut « respecter les rythmes de vie », « assurer non pas seulement la garde mais l'éveil » (Côtes d'Armor).

« En restant dans les familles, les petits enfants ruraux n'apprennent pas à vivre dans des sociétés d'enfants... Du coup ils sont défavorisés » disait déjà en 1995 un agent de développement (Pays du Loudunais).

Pour tenir compte de ces différents enjeux, le milieu urbain a inventé ces différents outils que sont les crèches, les haltes-garderies, les postes d'assistantes maternelles reconnues. Mais outre que leur coût élevé pour les collectivités publiques, tous nécessitent une adaptation par rapport aux spécificités du milieu rural. Pour celui-ci, d'une part la tradition veut que la petite enfance soit le domaine de la famille et il faut donc rompre avec cette tradition (PNR de la Brenne). D'autre part la question des distances combinée aux conditions de travail des parents oblige à innover. Voici quelques innovations repérées dans les reportages de Mairie-conseils.

1/La souplesse dans la garde à domicile

« Un certain nombre de familles (notamment monoparentales) éprouve des difficultés à faire garder leurs enfants tôt le matin ou tard le soir et cet état de fait est un obstacle à l'emploi, notamment pour les femmes. D'autant plus que le territoire compte de nombreuses entreprises fonctionnant en 2X8 ou en 3X8 », observent des acteurs de l'action sociale en Pays de Vitré. De façon à respecter les contraintes dues à la prise en compte de l'intérêt des enfants, le choix est alors fait d'embaucher du personnel susceptible de se rendre au domicile des familles. Et en privilégiant celles qui ont suivi une formation ; par exemple le CAP petite enfance. L'ajustement fin de ce dispositif est assuré par un comité de pilotage qui comprend une assistante sociale du conseil général d'Ille-et-Vilaine, des représentants du CCAS de Vitré et de l'ADMR, un chargé de mission et un élu de la communauté de communes.

2/ Une professionnalisation des assistantes maternelles à partir d'un travail sur les RAM

Du fait des contraintes citées plus haut les collectivités locales rurales ne peuvent répondre aux besoins des familles par la solution des crèches classiques. Du coup les familles recourent aux gardes à domicile. Mais ces « gardiennes » sont parfois non déclarées, souvent insuffisamment formées. Les Réseaux d'Assistantes Maternelles (Brenne, Vexin) permettent donc de faire d'une seule pierre plusieurs coups. En premier lieu, en faisant sortir le travail au noir de la clandestinité, ils créent ou officialisent de l'emploi implanté territorialement. Puis en offrant une formation aux assistantes non reconnues, ils sensibilisent celles-ci à l'hygiène, aux activités d'éveil et à la professionnalisation (conventions collectives). Enfin ils participent à la construction du territoire.

3/ L'invention d'espaces (maisons de l'enfance) où les enfants qui vivent dans les familles ou sont gardés chez les assistantes maternelles peuvent se retrouver pour des activités d'éveil et de socialisation

En fait la professionnalisation des assistantes maternelles se révèle être le pivot du changement observé. Car cette professionnalisation implique que les assistantes maternelles sortent de leurs logements pour se retrouver et entre elles et avec d'autres intervenants professionnels. Du coup les intercommunalités de la Brenne, des Côtes d'Armor, du Vexin sont amenées à construire/aménager des locaux pour, au minimum, accueillir des moments de rencontre. Dans le premier cas, la maison de l'enfance est pour une part itinérante, se déplaçant de mairies en mairies. Mais dans les nouveaux locaux, une salle pour les activités d'éveil est prévue ainsi qu'une ludothèque. Dans le Vexin, un local est affecté à la formation/coordination des assistantes maternelles. Tandis que dans les Côtes d'Armor, la maison de la petite enfance ajoute à la fonction coordination du RAM une consultation PMI, une crèche et une halte garderie s'appuyant sur classe de maternelle (restauration, dortoir, jardins).

4/ L'animation des acteurs locaux un réseau qui construit une offre de services à la petite enfance qui soit globale et sur le territoire intercommunal tout entier

Les différents reportages consacrés à la petite enfance sont unanimes sur ce point de « l'offre globale ». Celle-ci se traduit par la fabrication « d'un annuaire pour tout ce qui existe pour les enfants de zéro à six ans » (Brenne mais aussi Vexin). Mais surtout par le fait que tous les acteurs agissant dans le champ de la petite enfance,

acteurs de santé, acteurs du sport, acteurs culturels (bibliothèque, danse), quelles que soient leur condition sociale et leur statut, doivent pouvoir être réunis et coordonnés. Et les différents territoires enquêtés font l'effort, qui ne doit pas aller de soi, de salarier de la matière grise pour cette coordination. Il faut dire que les CAF savent jouer le jeu. Ce qui fait que le travail en réseau d'acteurs de la petite enfance offre les avantages de la souplesse et de la responsabilisation des familles autant que des intervenants.

François Poulle, journaliste

Articles ayant servis de base à la synthèse Intercommunalité et Petite Enfance

Ces articles ont été publiés sur le site www.mairieconseils.net

Garde d'enfants en horaires décalés - Pays de Vitré

Article rédigé en septembre 2007 (en cours de validation)

La communauté de communes « Vitré communauté » (35), en partenariat avec l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Vitré, a mis en place un système de garde des enfants sur des horaires décalés. Depuis le début de l'année 2007, cent-quinze enfants en ont bénéficié.

La maison de l'enfance du parc naturel régional de la Brenne

mardi 06 mars 2007

Une maison de l'enfance, offrant un relais assistantes maternelles et bientôt une ludothèque, a ouvert ses portes il y a deux ans dans le parc naturel régional de la Brenne (36).

Une maison de la petite enfance dans les Côtes-d'Armor

jeudi 07 décembre 2006

Pour répondre à la demande des nouvelles familles qui s'installent sur son territoire essentiellement rural, la communauté de communes de Lanvollon-Plouha, dans les Côtes-d'Armor, a conduit depuis les années 1990 une réflexion avec les habitants, des assistantes maternelles, et des représentants de la caisse d'allocations familiales et du conseil général. Un projet a vu le jour en avril 2006 : une maison de la petite enfance.

Dans un quartier de Saint-Apollinaire (21), les différentes générations font vivre "l'esprit village"

mardi 17 octobre 2006

La ville de Saint-Apollinaire (Côte-d'Or), la Fédération dijonnaise des œuvres de soins à domicile (Fedosad) et l'Opac de Dijon ont créé, en étroite partenariat, des logements et des équipements intergénérationnels dans un quartier de la ville où est promu "l'esprit village".

Communauté de communes du pays de Bière (Seine-et-Marne) : créer un centre de loisir sans hébergement (CLSH) en zone rurale

mardi 20 juin 2006

Le pays de Bière rassemble dix communes rurales au sud du département de la Seine-et-Marne, soit une population de 10.500 habitants dont 850 enfants d'âge primaire. La commission Jeunesse de cette jeune communauté de communes, créée en janvier 2002, s'est fixée parmi ses premiers objectifs d'organiser l'accueil des enfants et ainsi de répondre à une demande des parents.

Des services publics pour l'enfance en régie directe

mardi 29 novembre 2005

Pour développer son attractivité et attirer de nouveaux habitants, la communauté de communes d'Arroux-Mesvrin (71) a fait de l'action sociale l'un de ses principaux domaines d'intervention. La politique intercommunale dans ce domaine se structure autour de la gestion de centres de loisirs fixes et itinérants pendant les petites vacances, puis se renforce par la création d'un relais assistantes maternelles.

La Coccinelle, une halte-garderie itinérante

mercredi 10 mai 2006

Pour pallier le manque de structures pour la petite enfance sur un territoire relativement étendu, la communauté de communes de Saint-Savin (Gironde) a fait appel, en 2001, à la "Coccinelle" : un camping-car halte-garderie qui s'installe chaque jour de la semaine sur une commune différente.

L'Eure-et-Loir propose aux parents une aide éducative de proximité

mardi 22 mai 2007

Une équipe d'éducateurs spécialisés du conseil général propose à tous les parents d'Eure-et-Loir qui le demandent une écoute et une intervention éducative rapide s'ils ressentent des difficultés insurmontables avec leurs enfants, petits ou adolescents.

Une politique familiale pour la petite enfance et la jeunesse en concertation avec les employeurs

jeudi 03 mars 2005

Parce qu'elles décident de faire connaître aux élus leurs difficultés de survie, les associations pour la petite enfance déclenchent à Lamballe (Côtes-d'Armor) la mise en place de toute une politique intercommunale. Seule la tranche d'âge 6-11 ans demeure de compétence communale. Les besoins des familles sont mieux identifiés et

les services, réaménagés ou créés (halte-garderie, banque de matériel pédagogique), trouvent également des soutiens dans le cadre de contrats passés avec la Caisse d'allocations familiales.

Un relais assistance maternelle itinérant

lundi 07 février 2005

Encouragée par la caisse d'allocations familiales, qui souhaite mettre en place sur le territoire un contrat petite enfance, la communauté de communes Espace en Pévèle (Nord) organise ses assistantes maternelles en créant un relais intercommunal. La nécessité pour celles-ci d'être régulièrement informées et coordonnées conduit les élus à opter pour une structure itinérante, avec une demi-journée de permanence tous les 15 jours dans chaque commune.

La reprise de la gestion d'une crèche associative

jeudi 03 février 2005

En 2002, la communauté de communes de Mareuil-en-Périgord (Dordogne) décide de reprendre l'administration d'une crèche associative qui vient de déposer son bilan. Les six employés sont réembauchés par la communauté et de nouveaux locaux sont construits sur un emplacement qui permet de drainer aussi les enfants des collectivités proches : vingt enfants sont accueillis contre moins de quinze auparavant. Le fonctionnement de la nouvelle crèche est soutenu par la caisse d'allocations familiales (contrat enfance) et par des fonds Leader.

6 décembre 2007 - Ateliers 4 et 11
Synthèse Intercommunalité et Jeunesse

Les enjeux qui poussent les élus à agir

Quels que soient les milieux sociaux, la lutte contre les échecs de socialisation et de scolarisation, qui peuvent entraîner, individuellement, le développement d'une forme de pré délinquance.

La valorisation du territoire où vivent les jeunes, pour qu'ils en soient fiers et y puisent des racines humaines, sociales.

La création de lieux d'échanges, de rencontres, de loisirs, d'activités sportives ou culturelles, d'information sur l'orientation, l'emploi, le logement pour combler des carences, sources de mal-être et anticiper sur les évolutions sociologiques.

Les besoins

Obtenir l'adhésion de tous les partenaires pour travailler sur un projet : élus, jeunes, bénévoles, enseignants, parents, animateurs, éducateurs....

Mettre en commun les constats, les attentes, les mutualiser à l'échelle du territoire intercommunal

Enraciner les actions dans le territoire, valoriser, faire connaître l'identité culturelle

Accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté, favoriser les rencontres, les échanges, le faire ensemble, l'écoute, le respect, la fierté d'atteindre un résultat.

Les éléments de méthode dans la mise en œuvre des actions

Bâtir le projet avec les partenaires incontournable qui apportent les compétences et les moyens nécessaires : le conseil général, la CAF, l'Education nationale, Jeunesse et Sports.

Créer un ou plusieurs postes d'animateur, d'éducateur, de faiseur de lien social

Mettre autour de la table tous les acteurs concernés : bénévoles, élus, enseignants, animateurs, parents, principaux, agents, partenaires....;

Structurer le projet, de son 'initiation à sa reconduite avec un comité de suivi, de pilotage qui tient des réunions régulières pour évaluer, dresser un bilan, faire des préconisations pour reconduire l'action.

Former les intervenants.

Les difficultés rencontrées

Humaines : "Difficulté" de vivre en milieu rural pour les jeunes vis-à-vis des jeunes urbains –limites du bénévolat pour la pérennité d'une activité – inquiétude, méfiance vis-à-vis de nouveaux métiers, nouveaux professionnels

Techniques : Des projets chronophages – la nécessité de s'adapter en permanence pour le matériel, les locaux, les technologies

Financières : Le coût important des transports, les contraintes économiques pour garder les professionnels

Juridique : Quel statut pour de nouvelles activités, statut des bénévoles, un flou administratif " tolérant"....

Identitaires : Se revendiquer d'un territoire – les difficultés liées aux distances, à la diversité des publics concernés.

Eléments récurrents dans les démarches réussies

La volonté des élus au départ, puis la motivation de l'ensemble des acteurs, dans la construction et la gestion du projet. Avec le souci du bénévolat, et de l'essoufflement qui peut apparaître.

L'information des professionnels déjà en place lorsque la structure intercommunale crée un poste, pour préciser les missions, le statut, etc. pour favoriser la complémentarité et pas la concurrence.

L'échelle intercommunale, avec les mutualisations qu'elle permet tout en tenant compte des spécificités locales, communales, associatives, culturelles...

La création d'un groupe de pilotage qui prépare, qui suit, qui évalue, réajuste et favorise la pérennisation des postes et des projets.

Par Nathalie Froissart, journaliste

Articles ayant servi de base à la synthèse Intercommunalité et Jeunesse

Ces articles sont publiés en intégralité sur le site www.mairieconseils.net

La politique enfance/jeunesse d'un territoire rural en mutation

mardi 22 août 2006

Face à la rurbanisation de son territoire, la communauté de communes du canton de Monestier-de-Clermont (38) a notamment misé sur la mise en œuvre d'une politique enfance/jeunesse pour anticiper l'évolution sociologique de sa population et assurer la cohésion sociale. D'une offre d'activités et de services conçue pour répondre à de nouvelles demandes et pallier les manques, elle a su rebondir afin de structurer une politique s'appuyant sur la promotion tant de l'identité des jeunes que de leur appartenance à un territoire rural ouvert sur la ville et la culture.

Des animateurs de lien social au cœur des collèges pour prévenir les dérives d'enfants en difficulté

mardi 17 avril 2007

Pour prévenir le décrochage scolaire des élèves, le conseil général des Hautes-Alpes a créé deux postes d'animateur de lien social en milieu scolaire. Ceux-ci sont chargés de repérer les élèves en difficulté et de faire la médiation avec les parents, enseignants et autres intervenants sociaux ou médicaux pour résoudre les difficultés rencontrées. Un dispositif innovant pour un département rural, qui s'inspire et fait écho au dispositif de réussite éducative développé par des villes.

Un conseil général des jeunes pour les Alpes-de-Haute-Provence

jeudi 09 novembre 2006

L'initiative a pour objectif de sensibiliser les jeunes collégiens à leur rôle de futurs citoyens. Elle a aussi pour but de leur apprendre le rôle, le fonctionnement et les activités du conseil général. Le conseil général des jeunes, ou CGJ, de cette région montagneuse de la Provence se déroule sous la responsabilité du service Jeunesse et Sport du département. Il en est à sa quatrième mandature.

Prévention de la délinquance au sein de la jeunesse en région frontalière

mardi 03 octobre 2006

Dans le Genevois, près de la frontière suisse, la délinquance concerne autant la jeunesse dorée que celle issue de quartiers en difficulté. La communauté de communes du Genevois a mis en place un système de prévention de la délinquance appuyé sur un repérage micro-local des situations et l'emploi d'éducateurs itinérants à l'écoute des jeunes.

La création d'un conseil intercommunal des jeunes

jeudi 13 octobre 2005

Les élus de la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle (Ain) veulent davantage prendre en compte les questions concernant la jeunesse dans l'action intercommunale. Ils souhaitent aussi donner aux jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans une dynamique communautaire.

L'Eure-et-Loir propose aux parents une aide éducative de proximité

mardi 22 mai 2007

Une équipe d'éducateurs spécialisés du conseil général propose à tous les parents d'Eure-et-Loir qui le demandent une écoute et une intervention éducative rapide s'ils ressentent des difficultés insurmontables avec leurs enfants, petits ou adolescents.

Les collégiens du Pas-de-Calais s'initient aux images

mardi 20 mars 2007

Pour la quatrième année, le conseil général du Pas-de-Calais propose aux collégiens du département de découvrir l'envers des images en fabriquant eux-mêmes des films, des vidéos, des romans-photos... En 2006, ce plan d'éducation aux images (PEI) se traduit par quarante et un projets.

Dix communes du 93 mutualisent leurs moyens pour proposer des activités de plein air aux jeunes qui ne partent pas en vacances

mardi 27 mars 2007

"Ville Vie Vacances Forêt de Bondy" : tous les ans, pendant les vacances d'été, de plus en plus de jeunes de 5 à 25 ans qui ne partent pas peuvent pratiquer gratuitement des activités de plein air encadrées, grâce à la mutualisation des moyens, pour l'encadrement et l'équipement, de dix communes du département de Seine-Saint-Denis.

6 décembre 2007 - Atelier 2
Synthèse Intercommunalité et Développement culturel

L'action culturelle des collectivités est un service public de proximité, élément indispensable du développement durable.

Pour les intercommunalités en zone rurale, l'animation culturelle est considérée aujourd'hui comme un vecteur indispensable du développement durable, à la fois humain, économique, touristique, social et patrimonial, sachant que la définition même du patrimoine a récemment évolué.

1. L'ardente obligation de fournir un service public de proximité

En matière culturelle, les intercommunalités dont nous avons analysé les pratiques cherchent à apporter un service public de proximité, autrement dit à rendre accessible à tous les œuvres et les artistes disponibles. Il s'agit d'apporter un service supplémentaire à toute la population, de développer la lecture publique (cc du Vercors). Si le centre culturel le plus proche est distant de 35 km, comme c'était le cas dans la cc du pays Jusséen, il s'agit de permettre à la population de bénéficier "à sa porte" de "distractions culturelles". Il faut donc d'abord proposer des spectacles, du cinéma, itinérant si besoin, des médiathèques (Vallée vosgienne), des équipements culturels pour les habitants n'ayant pas les moyens de se déplacer (cc rurale des 2 Helves). Et cela peut même passer par la création d'un établissement à caractère "industriel et commercial" (cc Vienne Glane).

2. Pour une animation culturelle partagée

Ensuite, le plus souvent aujourd'hui, les élus ont la volonté de faire participer les habitants à la vie culturelle, non seulement de mettre en place des services, mais encore de déclencher une "dynamique" culturelle (la Vallée vosgienne). La commission chargée de réfléchir à l'établissement public de coopération culturelle dans la Haute-Vienne s'est très vite élargie aux acteurs culturels du territoire. Dans la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, les événements ont été organisés avec des bénévoles de tous âges et de toutes catégories sociales. Et ils ont réussi à mobiliser les écoles du territoire, la radio locale, des écrivains, etc. Le pays Corbières et Minervois a ainsi réuni des artistes des enseignants, les associations locales, les maisons des jeunes et de la culture.

Résultat, comme sait le dire la Narbonnaise en Méditerranée, il s'agit de "faire émerger un sentiment d'appartenance partagé par tous les habitants".

3. La culture, élément indissociable du projet de développement durable

Au-delà, même, il s'agit d'intégrer l'animation culturelle dans les objectifs du développement durable. La coordination du festival inter culturel de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois est assurée par la commission Culture et par l'agent de développement de la communauté. Dans le pays de Corbières et Minervois, l'objectif de l'action culturelle est explicitement de freiner l'exode dans zones les plus rurales, de recréer du lien social. Et parce que le pays dispose d'une culture contemporaine occitane qui a des conséquences sur le développement du tourisme et de l'aménagement du territoire, un schéma de développement culturel du territoire a été inclus dans la charte de développement.

Dans le même esprit, les élus du Pays Mellois ont proposé un projet de développement global du pays au travers une politique de mise en valeur du patrimoine bâti ; l'objectif étant de développer l'économie touristique, mais aussi de répondre aux besoins en matière d'insertion, d'emploi et de formation aux métiers du bâtiment.

4. Un plus grand nombre de disciplines

Il est remarquable de constater que beaucoup de territoires élargissent les disciplines culturelles aux techniques d'information et de communication, au multimédia, à l'informatique, à l'Internet..., mais aussi aux "actualités" avec de nombreux quotidiens et périodiques, à la lutte contre l'illettrisme...

5. L'émergence du patrimoine "immatériel"

Le patrimoine, tel qu'il est ressenti par les collectivités locales aujourd'hui, n'est pas seulement bâti, mais aussi immatériel. La "mémoire du territoire" est aujourd'hui considérée comme un patrimoine au même titre que les églises de l'époque médiévale. Dans ces patrimoines immatériels, on trouve aussi l'identité culturelle, les "usages, représentations, savoir-faire". En Narbonnaise, le sel, la pêche, les îles, la chasse au gibier d'eau, la construction de barques, la viticulture, la garrigue ou l'ancienne frontière médiévale entre l'Aude et les Pyrénées-Orientales, autrement dit les traditions naturelles ou artisanales, font parti de ce patrimoine que l'on peut "valoriser pour construire le territoire".

Et la nature est également ressentie désormais comme un patrimoine à part entière, à tel point que la plantation d'arbres d'essences rares est devenu un acte culturel (Communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulinois).

6. La DRAC plus présente qu'autrefois

Dernière remarque : il semblerait que le ministère de la Culture en région soit plus enclin à suivre les politiques locales qu'auparavant, et à accompagner, soit financièrement, soit par la mise à disposition de spécialistes, les projets territoriaux n'entrant pas dans le strict domaine habituel de l'administration d'État en matière de culture. Dans le Pays Mellois, par exemple, la Drac reconnaît désormais à la fois la richesse patrimoniale et culturelle du territoire, la volonté politique des élus et le travail qu'ils ont accompli sur le petit patrimoine traditionnel pour en faire un levier d'insertion et de développement de l'emploi dans le pays.

Par Jean-Luc Varin, journaliste

Les articles ayant servi de base à la synthèse Intercommunalité et Développement culturel
Ces articles ont été publiés sur le site Internet www.mairieconseils.com

En Narbonnaise, des archives du temps présent...

mardi 06 novembre 2007

La politique culturelle du parc naturel régional de la Narbonnaise (Aude) se traduit depuis 2003 par la constitution des "Archives du sensible" : une manière à la fois intelligente et sensible de penser et de construire un territoire en valorisant en particulier son patrimoine immatériel.

Un réseau de médiathèques intercommunales rurales : le premier du département du Nord

mardi 30 octobre 2007

Afin de remédier à l'absence d'équipements culturels, la communauté des communes rurales des 2 Helpes créé un réseau de médiathèques intercommunales en s'appuyant sur les structures et compétences existantes et en organisant des actions de sensibilisation culturelle destinées à un public non acquis.

En réhabilitant son patrimoine, le Pays mellois mène un projet de développement territorial

mardi 11 septembre 2007

Le syndicat mixte du Pays mellois voulait obtenir le label Pays d'art et d'histoire. Son président a décidé de s'appuyer d'abord sur la valorisation du patrimoine historique, source de développement local. Pari réussi.

Culture et développement en pays Corbières et Minervois

mardi 24 avril 2007

Encouragé par la région et le département, le pays Corbières et Minervois (Aude) élabore une stratégie territoriale de développement culturel. Sa méthode, participative, s'appuie sur la commission Culture du conseil de développement. Si les enseignements et les pratiques artistiques restent à développer ou à pérenniser, le pays ne manque pas d'atouts pour construire dès à présent les fondations d'un projet culturel solide.

Un établissement public de coopération culturelle (EPCC) dans la Haute-Vienne

mercredi 27 octobre 2004

Lorsque la communauté de communes voit le jour en 2001, la commune de Saint-Junien (11 000 habitants) a déjà lancé le concours d'architectes pour la réalisation d'un centre culturel. Dans ses statuts, la communauté prévoit qu'elle en assurera la construction et le fonctionnement. Cette même année, dans le cadre des "Journées de convergences" organisées par la communauté pour favoriser la participation des acteurs, un débat public sur la culture est organisé. Suite à ce débat, la commission s'est élargie aux acteurs culturels du territoire.

6 décembre 2007
Ateliers 9 et 17
Synthèse Intercommunalité et Transport

LES MOTIVATIONS DE DEPART

La décision d'une collectivité de mettre en place un système de transport à la demande résulte du constat initial d'un déficit de possibilités de déplacement, soit pour une zone du territoire (notamment, sur les territoires étendus, pour les communes les plus éloignées de la ville centre) soit pour une frange de la population : personnes âgées, handicapées, demandeurs d'emplois, etc. Ces deux déficits se conjuguant souvent. Selon le diagnostic de départ, le transport à la demande vise soit à remailler totalement le territoire soit à répondre à des demandes ponctuelles.

LES METHODES CHOISIES

Avant de choisir le système de transport à la demande ou de définir son périmètre, les collectivités prennent le soin de définir les besoins, soit en commandant une étude spécifique auprès d'un cabinet (ex : cdc du pays de Thelle), soit en organisant une consultation avec les communes et avec les représentants des futurs usagers.

Deux types de réponses sont le plus souvent apportées : soit la création de lignes de bus virtuelles, activées à la demande sur appel téléphonique la veille ou quelques heures avant le déplacement souhaité, soit un système de taxis (qui peuvent-être également collectifs) récupérant les passagers à domicile qui se déclenche également par appel téléphonique la veille ou l'avant-veille du voyage.

La plupart du temps, le transport est assuré par le biais d'une convention avec un ou des transporteurs locaux, notamment des sociétés de taxis, qui refacturent à la collectivité la différence entre le prix réel et le prix demandé aux usagers. Plus rarement, les collectivités décident d'acquérir un véhicule ou d'utiliser un minibus propriété d'un autre organisme.

Le financement de ce service est souvent assuré en totalité par les collectivités (une fois déduite la participation des utilisateurs). Celles-ci bénéficient parfois de l'aide du conseil général (par exemple dans le cadre d'un contrat de territoire), voire du conseil régional (dans le cadre du fonds régional d'aide au développement local).

LES POINTS SENSIBLES

La définition du public

Le système de transport à la demande peut être ouvert à toute la population ou ciblé vers les habitants ayant des difficultés de mobilité (personnes âgées, habitants de hameaux isolés, ...). Définir précisément le public ciblé est la priorité car tout le reste en découle : le système choisi, son coût, la communication, etc.

La définition du périmètre

Certaines communautés font le choix de limiter les dessertes effectuées par le transport à la demande au périmètre du territoire de la communauté. Cela ne permet pas forcément de couvrir tous les besoins. Pour répondre à cette question du périmètre, la meilleure méthode est de prévoir une période d'expérimentation et de soumettre un questionnaire de satisfaction à la population concernée à l'issue de cette période. L'idéal est de faire constamment le pari de la souplesse en adaptant le système au fur et à mesure que sont formulées des demandes collectives paraissant fondées (ex de P'tit bus dans l'agglomération de Poitiers).

Le système de réservation

Plusieurs communautés se raccordent à la centrale de réservation mise en place au niveau départemental (elles sont de plus en plus fréquentes). Le seul inconvénient de ce système est le coût, qui pèse souvent lourd dans le budget. D'autres collectivités essaient de gérer en interne la réservation des transports, si nécessaire en dédiant un poste à cette fonction. Cela peut s'avérer être une charge lourde (en termes de temps), surtout si la fréquentation est importante (ex : cdc de la Roche-aux-fées).

Le contrat avec les transporteurs

Il peut être très positif d'associer les transporteurs locaux, si possible en amont de la mise en place du projet de transport à la demande. Tout d'abord pour leur expliquer que le système de transport à la demande est complémentaire et non concurrent de leur activité. Et, s'il s'agit de les engager dans le projet par une convention, de négocier avec eux, la régularité du service, son coût et éventuellement les services annexes qu'ils peuvent rendre, par exemple en termes d'accompagnement des personnes âgées. Voir le type de difficultés rencontrées avec l'exemple de l'agglomération de Poitiers ou au contraire l'exemple de la cdc du pays de Loudéac qui a pu négocier une baisse des tarifs.

La communication

Le système de transport à la demande, notamment lorsqu'il s'agit de lignes virtuelles, peut paraître complexe pour certaines catégories de population. D'où la nécessité de l'explicitier par une communication qui, comme l'a fait par exemple la communauté de communes du pays de Thelle, va à la rencontre des habitants, sur les marchés ou dans les clubs de personnes âgées. Une communication de base (envoi de fascicules, articles, etc.) est en outre indispensable pour faire connaître le service et présenter son fonctionnement.

Les tarifs

Considérant que le droit au transport relève d'un service public, une majorité de collectivités décide de fixer des tarifs très accessibles à l'ensemble de la population, voire symboliques (en général autour de deux euros le trajet). D'autres proposent des tarifs plus élevés, par exemple un pourcentage du prix réel de la course (ex : communauté de communes du Gévaudan) : cela a pour conséquence de limiter l'accès au service.

EN CONCLUSION

Les EPCI soulignent le fait que le transport à la demande permet de lutter contre l'isolement, favorise le maintien à domicile des personnes âgées et leur autonomie et est souvent source de renforcement du lien social : il permet par exemple à des personnes jusqu'alors assez isolées de se retrouver à plusieurs pour aller au marché ou faire des démarches administratives dans les bourgs centre. Il est en outre un élément important d'aménagement du territoire.

Par Maryline Trassard, Journaliste

Articles ayant servi de base à la synthèse Intercommunalité et Transport

Ces articles sont publiés dans leur intégralité sur le site www.mairieconseils.net

Transport à la demande et location de mobylettes dans le pays de Bièvre-Valloire

mardi 13 février 2007

Dans le pays de Bièvre-Valloire (38), l'association "Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité", née de la mobilisation de travailleurs sociaux et d'élus locaux, offre des solutions de déplacement aux personnes en recherche d'emploi.

Transport à la demande au pays de la Roche-aux-Fées

mardi 13 novembre 2007

La communauté de communes "Au pays de la Roche-aux-Fées" (35) a mis en place en 2000 un service de transport à la demande par taxis, utilisé par plus de mille six cents usagers en 2006 (1.685 réservations).

Pti'bus : un transport collectif à la demande dans l'agglomération de Poitiers (86)

mardi 23 janvier 2007

La communauté d'agglomération de Poitiers a mis en place en 2002 un système de transports collectifs à la demande appelé Pti'bus. Ce service, qui permet d'étendre l'offre de transport aux coins les plus reculés du territoire, compte aujourd'hui 3.000 abonnés.

Un système de transport à la demande pour les personnes handicapées

mercredi 09 février 2005

La communauté de communes de Noeux et Environs (Pas-de-Calais) a créé au sein de son périmètre de transport urbain un système de transport à la demande spécifiquement adressé aux personnes handicapées. Après quelques mois d'expérience, les élus estiment que cette action devrait être prise en charge par une structure plus importante. Cela impliquerait une gestion financière moins lourde tout en étant plus satisfaisant pour les usagers handicapés qui souhaitent aussi se déplacer vers les villes proches.

Proxibus, un service malin de transport à la demande pour relier les habitants isolés des communes excentrées de l'agglomération

mercredi 10 mai 2006

A l'initiative de six communes rurales de Charente-Maritime, un service de transport à la demande peu coûteux a été expérimenté puis pérennisé pour pallier les problèmes de mobilité des personnes âgées, des personnes démunies, isolées socialement mais aussi géographiquement du pôle urbain de l'agglomération où sont concentrés les services, administrations et établissements médicaux. Ce service participe simplement au maintien à domicile des personnes âgées du territoire.

L'organisation du transport collectif en milieu rural : Taxi'Val

lundi 24 octobre 2005

La communauté de communes du Canton de Villé (67) disposait d'un seul mode de transport collectif sur son territoire : la ligne régulière de bus Villé - Sélestat. La commission intercommunale "transport" a conduit pendant près de deux ans une réflexion sur les transports dans le Val de Villé, en collaboration avec le conseil général du Bas-Rhin, jusqu'à la création du Taxi'Val.

Le Pass Thelle Bus, transport collectif à la demande

mardi 18 septembre 2007

La communauté de communes du Pays de Thelle (Oise) a mis en place en 2003 un système de transport collectif à la demande appelé Pass Thelle Bus qui dessert des gares SNCF et bourgs-centres alentours. Ce service fait désormais voyager plus de 1.500 passagers par mois.

Trans'Cidéral, le transport à la demande

mardi 16 janvier 2007

La Cidéral, communauté de communes du Pays de Loudéac dans les Côtes-d'Armor offre depuis 5 ans un service de transport à la demande à ses habitants. Assurée par des sociétés de taxis retenues dans le cadre d'un appel d'offres, la course coûte 2 euros par personne.

Taxi à la demande pour les personnes âgées du Gévaudan

mardi 20 novembre 2007

La communauté de communes du Gévaudan (48) vient de mettre en place un service de transport à la demande qui vise notamment à lutter contre l'isolement des personnes âgées du territoire.

6 décembre 2007 - Ateliers 7 et 14 Synthèse Intercommunalité et Santé

Pôles et réseaux de santé en milieu rural : une solution à la désertification médicale

De moins en moins de médecins exercent à la campagne. Les départs en retraite ne sont pas remplacés, les jeunes ne souhaitant pas s'installer en milieu rural et se retrouver isolés dans l'exercice de leur activité. Les élus locaux et les professionnels de la santé sont dans l'obligation de trouver une solution : les premiers pour éviter que l'offre de soins se raréfie sur leur territoire, les seconds pour lutter contre une dégradation des conditions de travail et une situation d'isolement accrue.

Une solution de plus en plus adoptée par les élus locaux et les professionnels de la santé : la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Ces sites accueillent différentes professions médicales et paramédicales - médecins, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes... - mais aussi des acteurs sociaux comme les assistantes sociales ou les services de portage de repas à domicile... L'enjeu consiste à offrir à des professionnels de la santé, qui exercent déjà sur le territoire ou qui souhaitent s'y installer, de meilleures conditions d'exercice de leur activité.

Plusieurs exemples sont présentés dans la rubrique expériences de Mairie-conseils : Village médical à Monein, dans les Pyrénées-Atlantiques, pôle médico-social à Vigneulles-lès-Hattonchâtel dans la Meuse, maisons de santé rurale à Horps-Lassay en Mayenne, à Salles-Curan dans l'Aveyron et à Saint-Amand-de-Puisaye dans la Nièvre. D'autres réalisations, plus ou moins avancées, sont évoquées : Saint-Sauveur-Lendelin dans la Manche, Pissos dans les Landes, Gouzou dans la Creuse...

Ces maisons de santé sont pour la plupart conçues comme des pôles qui ont vocation à servir de tête de réseau médical pour l'ensemble du territoire. Elles permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques, mieux organiser leur travail, mutualiser des services comme le secrétariat et l'accueil, assurer une prise en charge coordonnée des soins ainsi que la continuité de ces soins, accueillir des étudiants en stage, mener des actions collectives d'information, éducation, veille et prévention sur différents aspects de la santé (habitudes alimentaires, conduites à risques, diabète...).

Les maisons de santé sont constituées d'un ou plusieurs bâtiments comportant divers cabinets liés aux différentes spécialités et des espaces communs pour l'accueil, le secrétariat et les réunions. L'investissement est réalisé par la communauté de communes avec des aides de diverses provenances. Soulignons que concevoir un projet architectural correspondant au mieux aux besoins identifiés est une des difficultés rencontrées par les porteurs de projet, les professionnels de la santé ne s'engageant pas aisément sur un projet collectif, surtout dans les premières étapes. Une fois les professionnels installés dans la maison de santé, ceux-ci le plus souvent constituent une société civile de moyens qui verse un loyer à la communauté.

A la lecture des diverses expériences, réussir à mettre en oeuvre ce type de projet, plutôt complexe, nécessite qu'il soit fortement porté par un duo élu local / professionnel de la santé. Ceux-ci mobilisent en amont du projet d'une part l'ensemble des professionnels de la santé du territoire (médecins, infirmiers, pharmaciens..) en les associant à la réflexion et d'autre part l'ensemble des partenaires intéressés à divers titres (financier, administratif, médical...): unions régionales des caisses d'assurances maladie, caisses de mutualité sociale agricole, Conseil de l'ordre des médecins, conseils régionaux et généraux, associations locales...

Par Xavier Toutain, journaliste

Articles ayant servi de base à la synthèse Intercommunalité et Santé

Ces articles ont été publiés sur le site www.mairieconseils.net

Le pôle médico-social de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel expérimente un mode de travail collectif

mardi 25 septembre 2007

La communauté de communes de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel (55) a créé en 2005 un pôle médico-social qui accueille plusieurs professionnels de la santé dans des locaux adaptés. L'occasion pour ces professionnels d'inventer un nouveau mode de travail en commun répondant aux besoins d'un territoire rural.

Le projet territorial de santé du Pays des landes de Gascogne

mercredi 10 mai 2006

Un premier diagnostic de territoire en 1999 fait apparaître des difficultés à venir en matière de santé : éloignement des centres hospitaliers, baisse inquiétante du nombre de médecins généralistes. Les élus du Pays des Landes de Gascogne organisent rapidement des rencontres avec les professionnels de santé et créent un observatoire avec leurs partenaires institutionnels locaux. L'acquisition du statut de pays, le financement d'une étude par la Datar et le recrutement d'une chargée de mission sont le point de départ d'un certain nombre d'actions, dont la création d'une maison médicale.

L'offre de soins mutualise ses moyens dans le village médical intercommunal

mardi 06 novembre 2007

Afin de conforter les services médicaux de son territoire, la communauté de communes de Monein, dans les Pyrénées-Atlantiques, a créé un "village médical" au centre du bourg de Monein. De nombreuses spécialités médicales y sont déjà présentes dans un ensemble de bâtiments dont les vocations et formes de gestion sont diversifiées afin de mieux répondre aux attentes des professionnels de la santé.

La Maison de la santé : une réponse collective aux besoins médicaux en milieu rural

mercredi 10 mai 2006

Avec l'appui des professionnels de santé, la communauté de communes de la Puisaye nivernaise (Nièvre) a créé une Maison de la santé, inaugurée en mai 2005. Cette structure permet à plus d'une dizaine de praticiens de pallier l'isolement d'un exercice en milieu rural et de travailler ensemble à des actions de santé publique.

Une offre de soins d'un nouveau type au Pays des Monts et Lacs du Lévezou

mardi 23 octobre 2007

La maison de santé rurale implantée à Salles-Curan (Aveyron) est bien davantage qu'un lieu commun à des usagers, des professions libérales et des techniciens salariés. C'est l'expérimentation d'une offre de soins d'un nouveau type. A partir de l'accueil du patient dans un lieu unique, toute une gamme d'interventions de santé allant de la consultation généraliste et des soins infirmiers jusqu'à l'organisation des aides aux domiciles et la télémédecine (consultations à distance par les généralistes locaux de spécialistes hospitaliers) en passant par le dentiste ou le podologue.

Une maison rurale de santé en Mayenne : les bénéfices d'un partenariat élargi

mardi 16 octobre 2007

La communauté de communes Le Horps-Lassay en Mayenne apporte une réponse à la sous-médicalisation de son territoire créant une maison rurale de santé associant tous les partenaires et une conception attractive de l'offre de services pour les professionnels de la santé.

Un meilleur équilibre territorial des emplois de santé en Bourgogne

mardi 24 juillet 2007

Le conseil régional de Bourgogne a mis en place un dispositif d'aide au recrutement des élèves infirmiers et sages-femmes afin de préserver l'emploi du secteur sanitaire dans la région et notamment dans les zones rurales ou fragiles.

6 décembre 2007 – ateliers 6 et 12

Synthèse Intercommunalité et Personnes âgées

L'expérience de la CC d'Alésia sur l'analyse des besoins illustre parfaitement les difficultés rencontrées par les élus sur la question des personnes âgées et des politiques mises en oeuvre à leur intention : se projeter et surtout étudier la variété des réponses possibles, certaines étant ressenties (ou à la mode), d'autres étant liées à des cadres réglementaires (médico social) et financiers contraignants...

Tout le monde vieillit !

La motivation des élus part d'un constat incontestable : le vieillissement de la population (les territoires observés dépassent quasi tous la moyenne de 21 % de plus de 60 ans parmi la population ; ex 40 % sur l'Ile d'Oléron) et l'allongement de la durée de vie. Et les conséquences que cela entraîne : pertes d'autonomie, isolement, etc.

Les actions mises en place répondent aux soucis de :

- combler les manques et/ou renforcer les services qui aident les personnes âgées à vivre dans de bonnes conditions, rester sur place, et à retarder l'entrée en maison de retraite médicalisée ...

- lutter contre l'isolement, accentué dans des territoires où l'habitat est diffus...

- aider les aidants autrement dit soulager les familles, en offrant des temps de pause, ou en les rassurant (comme Marcillac La Croisille où le fait qu'un parent isolé puisse passer l'hiver dans un endroit chauffé, entouré, évite d'imaginer d'autres solutions plus radicales comme une entrée en maison de retraite ou un déménagement).

Accueil de jour pour personnes atteintes d'Alzheimer, hébergement temporaire, services à domicile et animations, aides pour l'aménagement de logements aux pertes de mobilité... Au travers de ces projets, c'est bien le maintien à domicile qui est privilégié. Sans doute de raison car les communes ne peuvent toutes répondre aux problèmes de prise en charge des plus dépendants par la création d'une maison de retraite ; sans compter que ces projets sont soumis à des arbitrages (autorisations et financements). Mais aussi parce qu'aucune personne âgée n'a envie de finir sa vie dans une institution, aussi agréable soit-elle. L'exemple de la CC Montagne Thiernoise est à cet égard éloquent : malgré une étude de besoins soulignant le manque de structures d'accueil de proximité pour personnes handicapées vieillissantes, et maintenant que l'établissement fonctionne, les élus constatent que ces résidents viennent en majorité du département voisin ! Une explication avancée est que "les mentalités ne sont pas prêtes" ; est-ce de la fierté ou l'illustration que la solidarité de voisinage ou familiale perdure et n'a peut-être pas assez été estimée ? Un point en suspension...

Qui va piano, va sano ?

Comme l'a posé l'expérience de la CC d'Alésia, il peut y avoir des idées contradictoires et dans l'incertitude, pour clarifier ce qu'il est pertinent de faire sur un territoire, il convient d'y associer un maximum d'acteurs : à commencer par les personnes elles-mêmes. Et bien sur les professionnels.

C'est justement en ayant pris soin de prendre le temps d'affiner cette observation des besoins, que dans les années 90, une association de développement local (couvrant 3 CC) dans le sud de la Haute Marne, a donné naissance dans un premier temps à une coordination gérontologique (depuis reprise par le conseil général avec le développement des CLIC). Car les personnes âgées étaient peu au courant des services existants. Et la première réponse à apporter était de créer et structurer un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'aide et de conseils à leur égard. Dans le même temps, ce réseau a continué à mener un travail de concertation et de communication avec les acteurs de terrain ce qui a permis d'impulser de nouvelles actions (ex. un groupe d'échanges pour les aidants familiaux).

Une autre initiative, du syndicat mixte du pays du Ruffécois est également intéressante car ce projet est parti d'une étude du Pact Arim qui a révélé des conditions de logement indignes dans ce territoire, ce qui a provoqué la réaction des élus et débouché sur la création d'une Coordination habitat pour à la fois dépister les cas et y remédier.

Un projet peut en entraîner un autre...

On voit que l'habitat et les services aux personnes sont les deux champs d'intervention privilégiés pour favoriser le maintien à domicile. Il est surtout intéressant de voir qu'elles peuvent être étroitement combinées.

Comme à Marcillac-la-Croisille, une expérience originale, à l'époque poussée par la politique du conseil général. La commune a créé un hébergement temporaire d'hiver qui permet à des personnes âgées (mais autonomes) de vivre cette période austère et rude dans un environnement sécurisé et convivial (à noter les activités et passerelles avec une association de retraités ou la maison de retraite voisine pour en faire un vrai lieu de vie au cœur du bourg).

C'est également le cas de la CC de l'Ile d'Oléron qui mise sur prévention en faisant la promotion de l'habitat adapté. Elle a pour cela créé une maison témoin où les gens peuvent venir voir à quoi peut ressembler une

maison mieux conçue pour vivre au quotidien les pertes de mobilité. Cette action est complétée d'un PIG avec des aides majorées pour ces travaux liés au handicap. Enfin, la CC a profité de cette maison témoin pour y réunir les principaux acteurs du maintien à domicile, publics ou privés ; ce qui facilite les démarches des familles et renforce la coordination entre ces acteurs.

Partir de l'existant !

De ces exemples, c'est la méthode qui ressort.

Une démarche suivie par 6 communes du CIAS du Val Fleuri (Haute Saône) qui se sont associées avec une association de service à domicile pour bâtir une politique globale et mieux structurée autour du maintien à domicile, en jouant sur la complémentarité de leurs actions. Avec l'intérêt majeur de la mutualisation de certains coûts. De même, à Marcillac, la gestion de l'hébergement temporaire par le CCAS également gestionnaire de la maison de retraite permet de mutualiser les coûts et la logistique.

S'appuyer sur un partenariat local et des professionnels apparaît essentiel à de nombreuses étapes. Comme l'accueil de jour pour personnes atteintes d'Alzheimer de la CC du pays de Wissembourg, où l'aménagement a été conçu avec les conseils de la maison de retraite et de l'hôpital local. Comme encore dans le Ruffécois, ou un travail judicieux a été mené avec les aides à domicile pour faciliter le repérage des personnes vivant dans des logements insalubres.

Le partenariat est également de mise pour le fonctionnement et la gestion des nouveaux services. C'est ainsi l'hôpital local qui gère l'accueil de jour Alzheimer de Wissembourg. C'est encore une convention de partenariat qui lie le CIAS du Val Fleuri avec le FASSAD.

Casses têtes juridiques

Juridiquement le montage de ces projets n'est pas toujours simple ! Surtout lorsqu'il s'agit de créer une structure, comme en témoigne la CC Montagne Thiernoise dans son projet de faire coexister personnes âgées et personnes handicapées vieillissantes dans une même maison. Innovation suppose pugnacité !

Financièrement, ce n'est pas plus aisé, car le financement et l'équilibre de certains services dépendent d'arbitrages (conseil général et DDASS, assurances maladies) qui échappent aux élus locaux.

Malgré tout les fonds se trouvent - même difficilement. On note la participation récurrente du conseil régional et général, mais aussi de l'Europe, d'organismes privés type fondations ou MSA. (cf. surprise de l'Ile d'Oléron qui suite à un simple courrier à reçu adhésion inespérées !)

En conclusion, les éléments à maîtriser ...

Anticiper - car les projets peuvent prendre du temps entre l'idée et l'inauguration

Solliciter les premiers concernés- les personnes âgées - pour confirmer ou infirmer les besoins.

Associer les professionnels est une condition de réussite.

Avancer par étapes : un premier projet, peut être modeste, permet de confirmer, et de là développer de nouvelles offres (Ex Oléron partie d'une OPAH fin 99 pour inciter les propriétaires à adapter leurs logements ; démarrage lent mais là aussi les "mentalités sont lentes évoluer"...) (Ex. Coordination habitat du Ruffécois a depuis créé un bail à réhabilitation pour les propriétaires occupants, et projette la création d'une bourse aux logements adaptés). Enfin, et cela conditionne le tout, la volonté politique ! Essentielle pour "tenir" face aux contrariétés, comme la CC Montagne Thiernoise qui a dû attendre dix ans pour l'aboutissement de son projet. Mais aussi pour convaincre des collègues parfois réticents (Ex Ile d'Oléron où l'unanimité n'a été acquise que lorsque les financements ont été réunis).

Par Emmanuelle Stroesser, journaliste

Articles ayant servi de base à la synthèse Intercommunalité et Personnes âgées
Ces articles sont publiés dans leur intégralité sur le site www.mairieconseils.net

Une structure d'accueil de jour pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer

mardi 28 novembre 2006

La CC du Pays de Wissembourg (Bas-Rhin) a acquis un immeuble en centre-bourg pour y installer un service d'accueil de jour. Le centre hospitalier de Wissembourg en assure la gestion et a constitué une équipe soignante spécialisée. Le service peut accueillir simultanément tous les jours dix personnes âgées de plus de 60 ans, dépendantes psychiques ou physiques, vivant à domicile. C'est également un lieu de rencontres, de parole et d'écoute pour les familles "aidantes".

L'habitat adapté, c'est possible ! Démonstration par l'exemple à la "maison Phare" de l'île d'Oléron

mardi 23 octobre 2007

La CC de l'île d'Oléron a ouvert sa "maison Phare" (Pour un habitat adapté et un réseau d'entraide), n lieu vivant pour parler concrètement de logements adaptés et de maintien à domicile. Ouverte à la population et aux

professionnels du bâtiment, elle présente un habitat facile à vivre malgré un handicap, des difficultés à se mouvoir, une déficience visuelle, etc. Une plate-forme de services pour le maintien à domicile et la prise en charge des pertes d'autonomie liées à l'âge, au handicap ou à la maladie a été ouverte.

A Marcillac-la-Croisille, les personnes âgées isolées peuvent migrer en centre-bourg

mardi 02 octobre 2007

En hiver, la commune de Marcillac-la-Croisille, 830 habitants en Corrèze, offre un hébergement temporaire aux personnes âgées vivant dans les hameaux isolés, dans des maisons mal adaptées aux hivers rigoureux du plateau corrézien. La question de leur maintien à domicile se pose avec de plus en plus d'acuité et l'expérience de ce petit centre, qui chaque année affiche complet, illustre judicieusement la palette des réponses possibles.

Un service d'écoute et d'assistance aux personnes âgées en Haute-Marne

mardi 13 mars 2007

Dans le sud de la Haute-Marne, une coordination gérontologique du conseil général est à l'écoute des problèmes des personnes âgées, grâce à une permanence et des visites à domicile. Cette coordination a bénéficié de l'expérience du réseau gérontologique mis en place par une association en 2000.

Une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes

mardi 03 juin 2003

Une étude sur les personnes âgées, commandée par les élus de la communauté de communes de la Montagne thiernoise (Puy-de-Dôme), met en lumière un besoin de structures d'accueil de proximité, type maison de retraite, mais aussi pour les personnes handicapées vieillissantes. Pas facile, administrativement de faire cohabiter ces deux types de population. Avec pugnacité, les élus réussissent en toute légitimité à faire admettre ce besoin et à réaliser leur projet.

Le maintien à domicile dynamisé par "l'intergénérationnel"

mardi 17 octobre 2006

L'intergénérationnel est un mot et un concept à la mode. Au cœur d'un territoire très rural de la Haute-Saône, il trouve tout son sens pratique au gré d'une politique sociale menée en direction des personnes âgées, renforcée grâce à un partenariat avec une association d'aide à domicile. Ce projet, porté par un centre intercommunal d'action sociale créé par six petites communes pourtant membres d'une communauté de communes plus importante, est simple et ambitieux. Les premiers effets donnent raison aux élus d'y avoir cru.

Dans le Var, une maison d'accueil multiservice intergénérationnelle (Mami) offre des emplois à un public en insertion

mardi 06 juin 2006

Dans le cadre des contrats d'objectifs du conseil général du Var, l'association Mami a mis en place trois micro-crèches itinérantes en milieu rural, deux crèches en quartier urbain, ainsi qu'une maison d'accueil multiservice intergénérationnelle au centre de Toulon, inaugurée en septembre 2004. Le fonctionnement de toutes ces structures obéit au principe fondateur de passerelle vers l'insertion : 50% des emplois sont réservés aux allocataires du RMI et demandeurs d'emploi. 65% des places sont réservées en priorité aux parents engagés dans une démarche d'insertion.

Des actions pour remédier aux conditions de logement indigne des personnes âgées en milieu rural

mardi 13 juin 2006

Au cœur d'un département classé pilote dans la lutte contre l'habitat indigne, le pays du Ruffécois s'est particulièrement mobilisé sur la situation des personnes âgées résidant dans des maisons ou des appartements vétustes ou insalubres. Une plateforme de coordination Habitat a été créée pour permettre de repérer ces personnes grâce aux aides à domicile et apporter des solutions grâce à la collaboration des différents intervenants publics et privés.

6 décembre 2007

Ateliers 8 et 16

Structuration de l'offre des services sur un territoire intercommunal

Exode rural, disparition des bureaux de postes, fermetures de commerces de proximité, arrivée de nouvelles populations, de rurbains sont autant de facteurs qui poussent les élus des communes rurales ou des quartiers des grandes villes à réorganiser les services aux publics ou les services publics

Six expériences ont été décryptées par Mairie-conseils. Elles vont de guichets uniques pour l'emploi dans le Finistère, à une Maison de la Solidarité en Gironde, à des services « packagés » pour accueillir les nouveaux actifs dans le Pays d'Aurillac, ou à une aide financière pour la Région Alsace, en passant par six Maisons de Pays programmées à Chaumont, des maisons des services publics en Mayenne, territoire test pour la Réforme des services publics.

Trois enseignements se dégagent de ces expériences très variées : le principe d'égalité d'accès aux services publics est réaffirmé, il faut privilégier la consultation des acteurs et travailler avec soin la communication au grand public dès le départ, il est indispensable d'envisager très en amont la pérennité des financements.

Un objectif partagé : réagir face aux risques de disparition des services publics et se battre pour préserver l'égal accès aux services publics

La plupart des projets réalisés sont des réponses à la disparition de services dont la Poste. Ainsi, le projet de création de vingt maisons des services aux publics dans le département de la Mayenne prévoit de rassembler tous les services publics. L'originalité est de combiner à la fois un contact physique ou l'utilisation de bornes multimédias avec écran géant qui permet à l'usager de voir son interlocuteur, d'envoyer ou de recevoir immédiatement une pièce administrative.

Pour d'autres, comme le guichet unique pour l'emploi dans le Finistère, l'enjeu était de rendre plus lisible les services en les regroupant dans un même lieu souvent appelé « Maison ». Seul, le Pays d'Aurillac a misé sur un package de services conçu comme un kit à destination de l'arrivée de nouveaux actifs.

Les acteurs doivent être associés au projet dès le début et la communication doit être préparée avec soin

Tous ces projets, à l'initiative des communautés de communes pour la plupart, appuyés par un fond d'aide à l'investissement, dans le cas de la région Alsace, ont impliqué tous les acteurs dans l'élaboration des projets que ce soit par une consultation initiale ou un partage du pilotage technique. Ces projets sont le plus souvent gérés directement par les élus locaux, et rarement confiés à une structure privée. La communication au grand public doit s'appuyer sur le réseau des communes qui relaient l'information.

Des inquiétudes quant à la pérennité du financement

Le portage financier est souvent assuré par les seules communautés de communes. Pour celles qui ont bénéficié d'une aide européenne, l'incertitude est totale sur les conditions de pérennisation du service. Toutes s'accordent à reconnaître la nécessité d'inscrire de telles initiatives dans les contrats de projet Etat-Région. A cet égard, le fond d'aide à l'investissement de la région Alsace présente un véritable intérêt. La question de la pérennisation du financement doit être abordée dès le démarrage du projet. Plus le projet s'inscrit dans des démarches contractuelles associant les différents niveaux de collectivités territoriales, plus il a de chance de devenir pérenne.

Nathalie Parent, novembre 2007

Articles ayant servi de base à la synthèse Structuration de l'Offre de service
Ces articles sont publiés dans leur intégralité sur le site www.mairieconseils.net

Dans la Mayenne, des Maisons des services au public

mardi 17 octobre 2006

L'association des maires de la Mayenne et la préfecture du département ont engagé une réflexion sur la réforme des services publics et ont prévu la réalisation de maisons des services au public, à l'échelle des communautés de communes.

Services de proximité : le pays de Chaumont crée six Maisons de pays

mardi 06 novembre 2007

Le vaste pays de Chaumont, en Haute-Marne, a été constitué en 2002 sur un grand territoire de 154 communes et plus de 70.000 habitants. La démarche collective qu'ont entamée élus et acteurs associatifs et institutionnels a permis de faire le point sur les services et de programmer l'ouverture de six maisons de pays, pour plus d'information de proximité.

La création dans le Finistère d'une Maison de l'emploi

mardi 05 décembre 2006

Implantée à Saint-Renan, commune la plus peuplée du territoire, l'association Iroise Emploi a été créée en 1999 pour développer une action locale en faveur de l'emploi. En 2002, la vice-présidente de la communauté de communes du Pays d'Iroise (Finistère) et maire de Ploudalmézeau propose, en concertation avec les élus communautaires, de transformer cette initiative associative en service communautaire en créant une maison de l'emploi.

L'Alsace au plus près de ses usagers

mardi 28 août 2007

Depuis 1998, la Région Alsace met une enveloppe à la disposition des services publics, parapublics et sociaux pour les aider à se rapprocher des usagers.

Quatre Packs pour accueillir de nouveaux habitants au Pays d'Aurillac (15)

mardi 02 octobre 2007

Pour attirer de nouveaux actifs et faciliter leur installation, le Pays d'Aurillac met en valeur non seulement le bassin économique mais également son bassin de vie. C'est le but des quatre packs accueil proposés par l'agence Entreprendre au Pays d'Aurillac.

La Maison de la solidarité de Saint-Ciers-sur-Gironde

mardi 18 janvier 2005

En accord avec la politique du pays de Haute-Gironde, dont elle est membre, la communauté de communes décide de créer une maison de la solidarité. Ce nouveau concept, correspondant à un appel d'offres national (2001), permet de regrouper en un même lieu les services publics tout en offrant aux habitants la possibilité d'être aidés dans leurs démarches administratives. La souplesse de fonctionnement des permanences permet de les adapter à la fréquentation et à la structure de la population.

